RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 0 2 FEV. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps des chargés d'études documentaires des ministres chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Sophie OMERE, conservatrice du patrimoine, conservatrice régionale adjointe des monuments historiques, conservation régionale des monuments historiques, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires principal, responsable du Centre de sigillographie et d'héraldique, direction des fonds département du Moyen Age et de l'Ancien Régime, Archives nationales ;
- Madame Sandrine PLATERIER, chargée d'études documentaires principale, chargée de la protection des monuments historiques conservation régionale des monuments historiques Hauts-de-France, correspondante jardins, co-correspondante label Villes et Pays d'art et d'histoire, direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires principal, responsable du Centre de sigillographie et d'héraldique, direction des fonds - département du Moyen Age et de l'Ancien Régime, Archives nationales.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 2 FEV. 2024

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES